

Inter-Commission

« Environnement et développement durable » & « Services publics, services aux publics »

Réunion du 26 avril 2017

Projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

- Enquête nationale de santé 2018-2019 auprès des élèves de grande section de maternelle.....
- Enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité ».....6
- Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (SIVIS)..... 16

Enquête nationale de santé 2018-2019 auprès des élèves de grande section de maternelle

1. Intitulé de l'enquête

Enquête nationale sur la santé des élèves de grande section de maternelle – année scolaire 2018-2019.

2. Service producteur

Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (Drees) – Ministère des Affaires sociales et de la Santé.

3. Service réalisant la collecte

Médecins et infirmières de l'Éducation nationale et des services municipaux pour les villes dont le service de santé scolaire est géré par la Ville (ex Paris, Lyon, Bordeaux).

4. Historique de l'enquête

Cette enquête sur la santé auprès de 30 000 enfants scolarisés en grande section de maternelle (GSM) s'insère dans le cadre d'un dispositif d'enquêtes menées en milieu scolaire qui existe depuis l'année scolaire 1999-2000. Un niveau scolaire différent est enquêté tous les deux ans depuis 2010, alternativement : la grande section de maternelle (GSM), le cours moyen 2^{ème} année (CM2) et la classe de troisième. L'édition GSM 2012-2013 de l'enquête avait fait l'objet d'une demande d'avis d'opportunité.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Le taux de participation des écoles s'élevait à 80 % pour la dernière édition en grande section de maternelle (année scolaire 2012-2013).

Chacune des enquêtes a fait l'objet d'un article de cadrage dans la publication de la DREES «Études et résultats », et souvent d'une contribution au « Bulletin épidémiologique hebdomadaire » (BEH).

Ces enquêtes sont également valorisées dans des revues médicales spécialisées (« Revue des maladies respiratoires » sur l'asthme par exemple) ou lors de colloques ou journées scientifiques.

6. Objectifs généraux de l'enquête et principaux thèmes abordés

Cette enquête a pour principal objectif d'éclairer l'action publique sur la santé des élèves de GSM, de mettre en évidence d'éventuelles inégalités, en particulier sociales. Elle permet d'alimenter divers indicateurs de santé à l'échelle nationale ou régionale :

- Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des agences régionales de santé (ARS), sur la surcharge pondérale
- Suivi du plan rougeole.

Les principaux thèmes abordés sont :

- les troubles staturo-pondéraux en relation avec l'activité physique et les habitudes alimentaires,
- la prévalence et la prise en charge de l'asthme et des troubles sensoriels (vision de loin, audition),
- la santé bucco-dentaire,
- la couverture vaccinale,
- les accidents de la vie courante.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) **et utilisateurs potentiels des résultats** (ces derniers peuvent constituer un groupe plus large que celui des demandeurs).

Ces enquêtes, mises en place en 1999, constituent l'un des objectifs prioritaires du contrat - cadre de partenariat en santé publique entre les deux ministères, visant à organiser les collaborations pour articuler la promotion en faveur de la santé avec la politique globale de santé publique. L'enquête n'est pas coordonnée au niveau européen.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'enquête en GSM peut s'appuyer sur l'examen de santé obligatoire (bilan de la sixième année) avant l'entrée à l'école primaire. Elle est réalisée par les personnels de santé de l'éducation nationale (et des municipalités pour les villes dont les services de santé scolaire sont gérés par la Ville). Contrairement à maintes enquêtes uniquement déclaratives, elle permet d'obtenir des informations mesurées (et non déclarées) sur de nombreuses variables de santé (poids, taille, santé bucco-dentaire, vision...). Elle constitue donc une source de données nationales et régionales précieuse sur la santé des enfants de 5 à 6 ans. Le plan de sondage (environ 30 000 élèves sur l'ensemble du territoire, proportionnellement répartis selon les académies et les principales caractéristiques des écoles) permet d'obtenir un échantillon d'élèves de GSM représentatif aux niveaux national et régional et autorise donc à réaliser des comparaisons territoriales.

La répétition de cette enquête dans le temps, avec une périodicité de 6 ans depuis 2012-2013, permet également de caractériser des évolutions, en particulier celles relatives aux inégalités sociales de santé. Il n'existe pas d'autres sources de données nationales sur la santé des enfants de 5 à 6 ans.

Les autres enquêtes existantes sur la santé des jeunes sont exclusivement déclaratives et concernent plus particulièrement les adolescents ou les jeunes adultes : les 12-25 ans pour le « Baromètre Jeunes » (enquête téléphonique par quotas de l'INPES), et les élèves de 11, 13 et 15 ans pour l'enquête de l'OMS « *Health Behavior in school-aged children* ». Les données portent en outre sur des échantillons de petite taille : 1 500 élèves pour chacune des trois classes d'âge pour l'enquête HBSC.

9. Insertion dans un système d'information

Il s'agit d'une enquête inscrite dans un cycle plus large, les deux autres enquêtes concernant les élèves de CM2 et de 3^{ème} (générale ou professionnelle) ; les prochaines éditions auront respectivement lieu en 2020-2021 et 2022-2023.

L'opportunité est demandée pour le seul projet.

10. Unité(s) statistique(s)

Cette enquête porte sur environ 30 000 enfants scolarisés en grandes sections de maternelle en 2012-2013 et qui bénéficient du bilan de santé obligatoire au cours de la sixième année.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité – préciser les codes NAF – ; taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Les élèves scolarisés dans les établissements publics et privés sous contrat d'association avec l'État.

12. Champ géographique de l'enquête

France entière (Métropole et DROM). Antilles, Guyane et Mayotte pour les DROM

13. Bases de sondage, échantillonnage (taille de l'échantillon)

L'enquête auprès des enfants scolarisés en GSM est réalisée à partir du fichier exhaustif de la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) du Ministère de l'Éducation nationale relatif aux écoles publiques et privées ouvertes à la rentrée de l'année précédant l'enquête.

Le plan de sondage comporte deux degrés et vise à obtenir un échantillon de 30 000 enfants scolarisés en GSM, représentatif aux niveaux national et régional. Dans un premier temps, la DEPP tire au sort près de 4500 écoles maternelles (environ 4500), de façon à ce que l'échantillon corresponde au mieux à la répartition des élèves de GSM selon l'académie, la taille d'unité urbaine, le secteur (public ou privé) et l'appartenance ou non à une zone d'éducation prioritaire (à l'aide de la macro %CUBE de l'INSEE). Les établissements retenus sont ensuite chargés de sélectionner aléatoirement et d'interroger un maximum de 8 élèves de grande section (selon un tirage « pas à pas » explicité dans une note de l'Éducation nationale). Une fois les données recueillies, elles font l'objet d'apurement et de redressement par la DREES.

14. Mode de collecte

Les questionnaires papier sont adressés par voie postale, par un prestataire, aux inspections académiques, qui sont chargées de les transmettre aux personnels de santé rattachés à l'établissement. Le personnel de santé peut s'il le souhaite profiter des bilans de la sixième année pour réaliser l'enquête, mais ce n'est pas une obligation.

Les informations recueillies sur l'enfant sont anonymes et la confidentialité des données concernant l'enfant est assurée au sein de l'établissement. L'identifiant de l'établissement est conservé à des fins de gestion, de corrections et d'enrichissement de la base par appariement de l'échantillon obtenu avec certaines informations complémentaires de la base de données des établissements de la DEPP (caractéristiques de l'école fréquentée par l'enfant, appartenance à une zone d'éducation prioritaire, à une zone urbaine sensible...). L'identifiant de l'établissement est supprimé dès que les phases d'apurement et d'appariement sont achevées.

15. Date et périodicité de la collecte

La collecte aura lieu de septembre 2018 à juin 2019, au moment jugé opportun par les directeurs d'établissement et le personnel de santé. Elle peut être ou non réalisée à l'occasion des bilans de santé de la sixième année.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquête

Une lettre d'information annonçant l'enquête est adressée aux parents, 15 jours avant la date choisie pour l'enquête. Dans cette lettre, il est demandé aux parents, qui peuvent être présents lors de l'examen, d'apporter le carnet de santé. Il leur est également précisé qu'ils peuvent refuser que leur enfant participe à l'enquête. Ce refus est recueilli via un coupon réponse à découper au bas de la lettre d'information et à renvoyer au personnel de santé qui organise l'enquête et dont les coordonnées sont indiquées sur la lettre d'information. Le temps de passation est en moyenne de 30 minutes lorsqu'il est associé au bilan de santé de la sixième année.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi

Trois instances de concertation existent actuellement :

Le **comité de pilotage de l'enquête** (Copil), qui se réunit au moins une fois par an, se compose des représentants de chacun des organismes partenaires : Ministère de l'Éducation nationale (Direction générale de l'enseignement scolaire, Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance), Ministère de la Santé (Direction générale de la santé, Direction de la recherche, de l'évaluation, des études et des statistiques) et l'Agence Nationale de Santé Publique.

Le **comité d'orientation stratégique** (COS), présidé par la sous-directrice de l'Observation de la santé et de l'assurance maladie de la DREES, composé des représentants des organismes partenaires de niveau hiérarchique équivalent, il a pour mission de fixer les grandes orientations sur les dimensions méthodologiques de l'enquête (périodicité, calendriers, nouvelles thématiques abordée), il procède à des bilans sur les besoins et attentes des partenaires au regard des autres sources de données existantes. Il se réunit uniquement en cas de nécessité.

Un **comité d'exploitation** : il réunit les personnes exploitant l'enquête, en premier lieu les membres des institutions partenaires de l'enquête et représentées au comité de pilotage. A terme, une ouverture plus large aux chercheurs avec la mise à disposition des données via le réseau Quetelet est envisagée.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les données seront exploitées en premier lieu par les partenaires de l'enquête (après suppression de l'identifiant établissement). Voir tableau ci-dessous pour le programme envisagé d'exploitation des résultats de l'enquête.

Le retour d'information aux personnels mobilisés lors de l'enquête (médecins et infirmières scolaires) se fait par envoi des premiers résultats (« Études et résultats ») dans les établissements tirés au sort ainsi que dans les inspections académiques et les rectorats.

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements)	Remarques
Chiffres clés, principaux résultats - Études et résultats (DREES) - Bulletin épidémiologique hebdomadaire, - Revues médicales (Revue des maladies respiratoires, Archives de pédiatrie.		France entière, grandes régions	
- indicateurs CPOM ARS, - ARS Pays de la Loire : exploitation des données sur sa région		France entière, grandes régions	
Analyses approfondies : dossier pour le rapport État de santé de la population (DREES), Repères et référence statistiques, géographie de l'école (DEPP)...		France entière, grandes régions	

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

- Coût des opérations de maquettage, impression, routage du matériel d'enquête : 25 000 €
- Coût pour la saisie des questionnaires papier : 45 000 €
- Coût du suivi de collecte : 6 500 €
- Coûts de conception, suivi, exploitation et publication : 0,8 ETP de cadre A par an (hors travaux de refonte du système d'enquêtes) pour l'ensemble du système d'enquête
- Coûts de collecte : internes à l'Éducation nationale dont difficiles à chiffrer, notamment parce qu'un médecin peut avoir une ou plusieurs écoles de son secteur à enquêter, avec l'aide ou non d'une infirmière.

Aucune post-enquête ne sera réalisée.

Enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité »

1. Intitulé de l'enquête

L'enquête est intitulée « Cadre de vie et sécurité ».

2. Service producteur

Le département des ressources et des conditions de vie des ménages (DRCVM) de l'Insee et l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), département de l'Institut national des Hautes Études de la Sécurité et de la Justice (INHESJ), partagent la maîtrise d'ouvrage principale de l'enquête. Le Service statistique ministériel de la sécurité Intérieure (SSMSI) est associé à la maîtrise d'ouvrage du dispositif depuis 2015.

3. Service réalisant la collecte

L'INSEE est maître d'œuvre de l'enquête et réalise la collecte.

4. Historique de l'enquête et projet des évolutions futures

En France, les enquêtes de victimation sont utilisées depuis environ 40 ans et, depuis 1996, l'Insee est un acteur majeur dans ce type d'enquêtes. De 1996 à 2006, un module de victimation figurait dans le questionnaire des enquêtes EPCV (Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages) sur la qualité de l'habitat et de l'environnement. Certaines années, ce module a été complété de questions de victimation supplémentaires. Cela a été le cas en 1999 à la demande de l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI) puis en 2005 et 2006, à la demande de l'Observatoire national de la délinquance. Ce partenariat s'est poursuivi avec la mise en place à partir de 2007 et suite à l'abandon des EPCV d'une enquête annuelle consacrée à l'étude de la victimation : l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS). Ce dispositif a donné lieu depuis 2007 à onze enquêtes annuelles de victimation. Au fil des différentes éditions, la grande majorité du questionnaire est restée stable, même s'il a fait l'objet de quelques évolutions visant à prendre en compte de nouveaux besoins, comme les violences psychologiques au sein du couple à partir de 2014.

Depuis 2015, différentes sessions ont été organisées par le Cnis pour débattre de l'opportunité de l'annualité de CVS.

Ainsi le 24 novembre 2015, une réunion de la commission « Services publics et services aux publics » s'est consacrée à l'ensemble du dispositif statistique relatif à la sécurité. Les services statistiques ministériels de la sécurité intérieure et de la justice ont présenté un état des lieux des données disponibles ainsi que l'articulation de leurs travaux actuels et à venir. L'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) a présenté ses missions et travaux, puis l'Insee a présenté le dispositif de l'enquête CVS.

Le Cnis a par la suite organisé une rencontre sur les statistiques relatives à l'insécurité le 5 septembre 2016, qui a donné lieu à trois exposés, l'un sur les comparaisons internationales de victimation, le deuxième sur les enjeux méthodologiques soulevés par les enquêtes et le troisième sur les protocoles retenus dans d'autres domaines sensibles comme les usages de drogues. A l'issue de cette rencontre, le Cnis a demandé aux maîtrises d'ouvrage d'examiner quelles évolutions devraient être apportées pour permettre le suivi conjoncturel visé par l'ONDRP et le SSMSI. Deux pistes ont été en particulier privilégiées : celle de la constitution d'un échantillon en panel - méthode à privilégier pour analyser les évolutions annuelles -, et celle de la poursuite d'expérimentations sur la collecte multimode (incluant l'usage du téléphone ou d'internet), dans le prolongement de l'expérimentation internet « Vol, violences et sécurité » de 2013 (cf infra).

Suite aux interrogations du Cnis sur la place de l'enquête dans le système d'information statistique, les maîtrises d'ouvrage ont ouvert deux chantiers : l'un portant sur le questionnaire lui-même, l'autre, plus récent, sur le dispositif de collecte et en particulier son plan de sondage.

Ainsi en 2016, il a été décidé, en accord avec le groupe de concertation et d'exploitation de l'enquête de la faire évoluer vers un dispositif associant un cœur d'enquête (Tronc commun des ménages et principales victimations) et des modules tournants (sur des thématiques anciennes ou nouvelles), selon le protocole mis en place dans les grandes enquêtes européennes (European Union – *Statistics on Income and Living Conditions* EU-SILC et *EU Labour Force Survey* LFS par exemple). Pour l'enquête de 2017, un important travail de recensement des questionnements et d'harmonisation entre les différents modules de victimation a été réalisé par les maîtrises d'ouvrage pour une meilleure cohérence d'ensemble et afin d'avoir une plus grande comparabilité entre les faits. Pour l'enquête de 2018, deux nouveaux modules sont actuellement en cours de test, l'un sur les infractions économiques dont la conception a fait l'objet d'un groupe de travail piloté par le SSMSI, l'autre sur les infractions à caractère discriminatoire proposé par des experts réunis par l'ONDRP. Les projets de questionnaires seront soumis pour accord aux différentes instances institutionnelles (comité du label, comité de pilotage) pour implémentation en 2018. Pour ne pas alourdir la charge des enquêtés, certaines parties du questionnaire actuel seront suspendues (comme la section téléphone portable et le module violence psychologique). Initialement envisagée pour 2019, la constitution d'un troisième groupe de travail sur les violences physiques, sexuelles et psychologiques a été reportée, afin de se consacrer aux questions relatives au plan de sondage du dispositif. L'objectif de groupe aurait été de réviser le questionnaire auto-administré afin de tenir compte de l'expertise qui sera réalisée sur les données de l'enquête Virage ainsi que des nouvelles demandes qui émanent de différentes instances internationales (*United Nations Office on Drugs and Crime* UNODC, EUROSTAT), comme les indicateurs de développement durable ou la mise en place de la classification internationale des infractions.

Par ailleurs, les maîtrises d'ouvrage ont ouvert un second chantier de réflexion, relatif au dispositif de collecte et à son plan de sondage. Pour répondre au besoin d'informations conjoncturelles réaffirmé au cours du dernier débat organisé par le Cnis en septembre 2016, il est nécessaire d'augmenter la précision de la mesure des indicateurs. La panélisation, au moins partielle, de l'enquête pourrait être une solution possible, alternative à une augmentation, qui devrait être substantielle, de l'échantillon. Afin de tester cette solution, les maîtrises d'ouvrage se proposent de mettre en place en parallèle deux protocoles expérimentaux :

- l'introduction d'une quinzaine de questions de victimation (ménage et individus) dans le panel statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) dès 2018. Le principe a été accepté par le comité de pilotage de l'enquête SRCV et le choix des questions approuvé par le groupe de concertation et d'exploitation de l'enquête. Elles seront posées en 2018 et en 2019, ce qui permettra de disposer d'un premier jeu de données panélisées en 2021 pour mesurer les gains de précision obtenus par la panélisation.

- le principe d'une réinterrogation en 2019 d'un sous-échantillon des répondants à l'enquête CVS en 2018, qui seront avertis de cette possibilité lors de la collecte 2018. Le protocole n'a pas encore été défini (introduction du multimode, taille d'échantillon), ni les questions statistiques approfondies (calcul et utilisation de taux de victimation sur deux échantillons distincts : « face à face » 2019 et « réinterrogés » 2019), ni les questions juridiques instruites (nécessité de découpler les informations sensibles déclarées en 2018 lors de la remontée de données antérieures pour permettre la réinterrogation en 2019).

Les réflexions se poursuivront au sein du groupe de concertation et d'exploitation de l'enquête, qui pourra être élargi à tout participant en exprimant le souhait auprès du Cnis.

Le dernier avis d'opportunité du CNIS sur cette enquête portait sur la collecte de 2017¹. Un nouvel avis d'opportunité est demandé pour les enquêtes « Cadre de vie et sécurité » prévues en 2018 et en 2019.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Onze enquêtes annuelles « Cadre de vie et sécurité » ont été réalisées en métropole entre 2007 et 2017 (1^{er} trimestre), avec en moyenne 17 000 répondants (13 500 pour le questionnaire auto-administré).

¹ Avis d'opportunité du 20 octobre 2016, n°132/H030.

Les fichiers de production et de recherche (FPR) des enquêtes 2007 à 2016 ont été mis à la disposition des chercheurs via le centre Maurice Halbwachs et ont été livrés au Centre d'Accès Sécurisé aux Données (CASD) avec les codes commune et Iris.

Les données nationales sont diffusées sur le site de l'INSEE dans la rubrique « thèmes/conditions de vie/justice » et sous forme de fiches thématiques dans France portrait social (éditions 2008 à 2016), Regards sur la parité (éditions 2008, 2012 et 2016), Tableaux de l'économie française (édition 2016), Insee références sur les couples et familles (Édition 2015) et les chiffres clés.

Un dossier d'Économie et Statistique n° 448-449 utilisant les enquêtes 2007 à 2009 a été publié en octobre 2012.

Sept Insee Première ont été publiés :

- n°1133 « On pardonne tout à son quartier sauf...l'insécurité, les dégradations, le bruit » - mai 2007
- n°1177 « Protéger son logement contre le vol et contre ses peurs », février 2008
- n°1180 « Les violences faites aux femmes » - février 2008
- n°1473 « Femmes et hommes face à la violence » - novembre 2013
- n°1506 « Education nationale : Des métiers exposés aux menaces et aux insultes » - juillet 2014
- n°1607 « Atteintes psychologiques et agressions verbales entre conjoints » - juillet 2016
- n°1632 « Davantage de vols et d'actes violents en Guadeloupe et Guyane qu'en métropole » - janvier 2017.

Les onze enquêtes annuelles « Cadre de vie et sécurité » ont permis à l'OnDRP d'effectuer un bilan de la victimation et des opinions sur la sécurité dans son rapport annuel qui paraît en fin d'année. Elles ont fait l'objet d'exploitations régulières publiées dans les différentes collections de l'Observatoire (3 « FlashCrim », 9 « Notes », 13 « Repères » et 12 « Grand Angle » depuis 2007). Les publications les plus récentes de l'ONDRP, une « Note » parue le 8 mars 2017 et un « Grand Angle » le 21 mars 2017 l'ont été à des dates symboliques (journée de la Femme, journée de lutte contre les discriminations) dans le cadre d'une démarche consistant à célébrer les 10 ans de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » à travers des publications thématiques.

Le SSMSI produit des chiffres clés sur les différentes victimations et le sentiment d'insécurité, des infos rapides (Interstats Info Rapides n°1 à 4 d'octobre 2015 portant sur les victimes de vols avec violence, d'escroqueries bancaires, de vols de voitures et de vols d'accessoires d'automobiles, et à paraître en 2017, sur les cambriolages et les préjudices, le coût économique des atteintes aux biens) ainsi que des analyses plus détaillées à partir de l'enquête Cadre de vie et sécurité (« Sécurité et défense : des professions plus souvent victimes d'agressions physiques ou verbales – interstats Analyse n°1 – Octobre 2015 ; à paraître en 2017, une analyse de la satisfaction liée à l'accueil dans les services de police et gendarmerie lors du dépôt de plainte).

En décembre 2016, le SSMSI a publié un rapport détaillant les résultats relatifs à l'ensemble des victimations recensées dans l'enquête : « Rapport d'enquête Cadre de vie et sécurité 2016 », disponible sur www.interieur.gouv.fr/Interstats. Ce document sera mis à jour chaque année.

Par ailleurs, le SSMSI utilise systématiquement les résultats de l'enquête CVS dans son bilan statistique annuel sur l'insécurité et la délinquance afin de fournir un cadrage aux données de délinquance enregistrée :

<http://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Insecurite-et-delinquance-en-2016-premier-bilan-statistique-en-2017>.

Enfin, l'enquête CVS est mobilisée par le SSMSI pour répondre à des questions thématiques adressées par le cabinet du ministre dans le cadre de ses échanges avec les organismes extérieurs, par exemple la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) à qui le SSMSI fournit annuellement un éclairage statistique sur le thème du racisme.

Le ministère de la Justice a également réalisé une étude : « Se déclarer victime : de l'atteinte subie au dépôt de plainte », Infostat Justice n°110, novembre 2010.

Les enquêtes CVS ont fait l'objet de publications dans la lettre de l'Observatoire des violences faites aux femmes (n°1 et 4 et n°8) avec deux fiches thématiques, portant sur les violences physiques et sexuelles par conjoint ou ex-conjoint et les viols et tentatives de viols, et deux dossiers spécifiques réalisés par l'INED (Lettre n°4 « Sortir des violences conjugales : quelles différences territoriales ? », Lettre n°8 « Les

insultes à l'encontre des femmes dans les espaces publics »). Les résultats sont par ailleurs présentés lors des colloques annuels organisés par la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF).

Des études sont également publiées dans le rapport annuel de l'ONPV (Observatoire national de la politique de la ville), qui a succédé en 2016 à l'ONZUS (Observatoire national des zones urbaines sensibles).

Dans le monde de la recherche, le Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP) publie également régulièrement des articles à partir de l'enquête CVS, y compris en mettant leurs résultats en série avec ceux d'enquêtes de victimation plus anciennes ("[observer dans la durée le crime et l'insécurité](http://oscj.cesdip.fr)" sur <http://oscj.cesdip.fr>)

Enfin, l'accès au CASD à des données géographiques fines (Iris) a permis le développement d'études sur les déterminants locaux de la victimation (Camille Hémet, « The Local Determinants of Victimization », *Working Papers AMSE Aix Marseille school of economics*, 2013).

En 2011, l'enquête CVS a été aussi réalisée ponctuellement à La Réunion et en 2015, en Guadeloupe, Martinique et Guyane. Un *Insee partenaires* (La Réunion) n°16 de juin 2012 présente les résultats de l'enquête de 2011 à La Réunion, comparativement à ceux de la France métropolitaine. Les résultats 2015 dans les DOM ont fait l'objet en janvier 2017 d'un *Insee première* complété de trois articles, un dans chacun des DOM américains :

- *Insee Analyses Guyane* n° 20, « [De nombreuses victimes de délinquance d'appropriation et de violences en Guyane](#) », janvier 2017.

- *Insee Analyses Guadeloupe* n° 18, « [Un sentiment d'insécurité en Guadeloupe, renforcé par les nombreux cambriolages et vols avec violence](#) », janvier 2017.

- *Insee Analyses Martinique* n° 16, « [La Martinique, région des Antilles-Guyane la moins touchée par la délinquance](#) », janvier 2017.

L'enquête annuelle CVS permet aujourd'hui au système statistique public français au sens large de disposer d'une expertise sur le sujet, et d'être sollicité comme tel : *l'apport de la France au groupe d'experts sur les statistiques de la délinquance à l'ONU à Vienne en février 2013² puis en mai 2014³, dans le cadre de la conception d'une classification internationale des infractions, s'est largement appuyé sur les enseignements tirés de l'enquête CVS. Il en est de même de la Task force d'Eurostat mise en place en 2017 et qui envisage la mise en place d'un modèle d'enquête européenne sur les violences. L'INSEE est par ailleurs sollicité dans le cadre de la collaboration internationale pour présenter l'enquête de victimation à des Instituts étrangers souhaitant mettre en place une telle enquête (Visite d'étude de la Roumanie en 2016).*

Enfin, l'enquête CVS permettra d'alimenter des indicateurs de développement durable adoptés par la commission statistique de l'ONU en mars 2016 regroupant 229 indicateurs répartis en 17 objectifs. L'enquête serait concernée par 10 indicateurs environ correspondant à 3 objectifs.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête de victimation CVS est une enquête en population générale, qui vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes dans les deux années précédant l'enquête. En interrogeant ainsi directement un échantillon de la population, on mesure la prévalence (proportion de victimes) et l'incidence (nombre d'actes subis) de certaines atteintes contre les personnes physiques ou leurs biens. On peut, premièrement, en étudier les variations annuelles. Il est alors possible d'effectuer des comparaisons en tendance avec les données administratives sur les faits constatés (notamment celles qui sont issues de l'enregistrement des crimes et délits par la police et la gendarmerie). De plus, le dispositif permet d'analyser les caractéristiques socio-démographiques des victimes, d'estimer la part de celles qui ont porté plainte et de s'intéresser aux effets de la victimation subie (dommages matériels et psychologiques, conséquences dans la vie quotidienne des victimes). L'enquête porte

² <http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc13/RD-CrimeStats.pdf>

³ http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/statistics/crime/ICCS/17EGM_2014_Final_Reprot_May_2014.pdf

également sur l'opinion des personnes en matière de sécurité, dans leur cadre de vie notamment et de mesurer en particulier leur « sentiment d'insécurité ».

Le questionnaire débute par les questions du TCM (tronc commun des enquêtes auprès des ménages) puis repose sur trois questionnaires principaux :

le questionnaire « ménage », en face à face, qui aborde la qualité de l'environnement du logement, la description des cambriolages, des dégradations des résidences principale et secondaire, des vols et dégradations des véhicules possédés et les escroqueries bancaires subis par les membres du ménage au cours des deux années précédant l'enquête;

le questionnaire individuel en face à face qui s'adresse aux personnes de 14 ans ou plus (une personne par ménage, tirée au sort). Il traite des agressions, vols personnels, menaces et injures, de la perception du risque de victimation et des comportements face à ce risque. Les victimes sont aussi interrogées sur les conséquences des violences subies (blessures, hospitalisation, incapacité temporaire de travail, arrêt de travail, impact psychologique) et sur les suites données (dépôt de plainte, recours à une association d'aide aux victimes...);

le questionnaire individuel auto-administré qui s'adresse uniquement aux personnes de 18 à 75 ans parmi les précédentes, et porte sur les violences sexuelles et les violences physiques au sein du ménage. Il existe dans une version française et dans une version étrangère en langue arabe, anglaise, portugaise et turque. Depuis l'enquête de 2014, des questions concernant les violences psychologiques entre conjoints ont été intégrées.

A partir de 2018, le questionnaire sera enrichi dans deux dimensions, insuffisamment couvertes jusqu'à présent :

- la délinquance « économique », qui fera l'objet d'un questionnement long sur les escroqueries dont on pu être victimes les ménages (fraudes à la consommation, arnaques par internet par exemple) et d'un module court sur la corruption ;

- les infractions commises en fonction de critères « discriminatoires », c'est à dire pour lesquelles la victime a été visée en raison de ses origines, de sa religion, de sa race, de son orientation sexuelle ou de son sexe.

Afin de ne pas alourdir le questionnaire, certains modules introduits dans les enquêtes précédentes ne seront pas repris en 2018, notamment les modules « vol de téléphone portable » et « violence psychologique au sein du couple ».

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Le dispositif a été mis en place en 2007 à la demande de l'ONDRP (Observatoire nationale de la délinquance et des réponses pénales), du ministère de la Justice et du secrétariat général du comité interministériel à la ville, financeurs de l'enquête au démarrage.

Les enquêtes de victimation offrent en effet une approche alternative de la mesure de la délinquance à celle fondée sur les seuls comptages administratifs (Zauberman and Robert, 2011⁴). Les données administratives présentent des lacunes bien connues comme l'absence de déclaration de certaines atteintes par leur victime aux forces de sécurité, leur sensibilité aux pratiques d'enregistrement ainsi qu'aux modifications d'ordre législatif. La complémentarité de ces différentes sources permet d'offrir un cadre d'analyse global.

Depuis sa création en 2014, le SSM en charge de la sécurité et de la délinquance au ministère de l'intérieur (SSMSI), soutient et finance cette opération, essentielle pour l'évaluation et le pilotage des politiques de sécurité.

Les résultats des enquêtes de victimation alimentent les travaux de l'ONDRP, en particulier son rapport annuel publié en novembre, et ceux du SSMSI. Parmi les utilisateurs, on peut citer des administrations (ministères de l'Intérieur, de la Justice, de l'Éducation nationale, ministère chargé des transports, commissariat général à l'égalité des territoires), chercheurs traitant des questions sociales soulevées par

⁴ « Mesurer la délinquance », Presses de Science-Po, 2011.

la délinquance. Les partenaires les plus intéressés par le questionnaire sur les « violences au sein du ménage » sont ceux qui travaillent en particulier sur les violences faites aux femmes comme l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, le service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE) du ministère des Affaires sociales et de la Santé, le ministère des Droits des femmes et la MIPROF.

Il n'existe pas de dispositif réglementaire européen d'enquête de victimation. La réalisation de telles enquêtes, au moins de façon périodique, est toutefois recommandée par l'ONU et la collecte annuelle conjointe ONU - Eurostat sur le « crime et la justice pénale » comporte des questions sur la victimation, auquel seuls les pays qui disposent d'enquêtes nationales peuvent répondre.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Le dispositif d'enquêtes annuelles CVS présenté pour 2018 et 2019 (?) reconduit le dispositif d'enquêtes de victimation annuelles 2007-2017. Avant 2007, des questions de victimation avaient été posées au mois de janvier, de 1996 à 2006, dans le cadre du dispositif des Enquêtes Permanentes de Conditions de vie (EPCV).

Des enquêtes locales sont conduites ponctuellement ou de façon régulière, comme celle réalisée en Île-de-France depuis 2001, tous les deux ans, par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France.

A l'échelle nationale, le dispositif d'enquêtes annuelles de victimation CVS constitue depuis 2007 une source de données unique en son genre à la fois par sa régularité, la richesse de ses thèmes et la taille de son échantillon. Elle permet à la France de disposer en matière de mesure statistique des phénomènes de délinquance, de deux sources statistiques complémentaires : données d'enquêtes et données administratives. Il existe désormais un consensus international, et en particulier européen, sur la nécessité de procéder ainsi. Les sources administratives sont dominées par une statistique particulière, "l'état 4001", élaborée par la Police Nationale et la Gendarmerie Nationale. Avec 107 types d'infractions à l'encontre des biens et personnes, suivis mensuellement, cette source a longtemps été unique (hors les statistiques judiciaires, qui ne concernent que les faits transmis au parquet). Les limites de ces données administratives sont bien connues : elles recensent les seuls faits portés à la connaissance de la police, on n'y dispose que d'une description socio-démographique très sommaire des victimes, on ne peut y appréhender l'influence de la délinquance sur les représentations ou les comportements des individus. De plus, dans le contexte particulier des années 2012 à 2015, au cours desquelles successivement la gendarmerie nationale (en 2012) puis la police nationale (en 2014) ont fait évoluer leur outil de collecte statistique sur la délinquance enregistrée, l'enquête annuelle CVS est demeurée la seule source statistique susceptible de mesurer des évolutions par rapport à la période 2006-2011. Même si les modernisations récentes permettent d'envisager dans les années qui viennent un enrichissement important des statistiques issues de ces données administratives, notamment dans la connaissance des victimes, des modes opératoires, des dates et des lieux où sont commises ces infractions, ces statistiques ne porteront jamais que sur la partie « révélée » de la victimation.

Une autre enquête concernant les violences et rapports de genre (Virage) de l'Ined, est en cours d'exploitation. L'Insee a participé à plusieurs réunions sur la préparation de cette enquête et participe au groupe d'exploitation, ainsi que le SSMSI. Une publication de premiers résultats est parue fin 2016, portant sur les violences sexuelles. Contrairement à CVS, il s'agit d'une enquête ponctuelle, qui fait suite à l'Enquête nationale sur les violences envers les femmes (ENVEFF), réalisée en 2000, qui fut la première opération scientifique qui, en France, a permis de mesurer l'ampleur des violences faites aux femmes. Le projet Virage entend actualiser et approfondir la connaissance statistique des violences faites aux femmes et se propose d'étendre son champ d'investigation à la population masculine.

Les deux enquêtes, Virage et CVS, sont différentes et complémentaires :

- L'enquête Virage s'intéresse uniquement aux violences faites aux personnes. Elle a pour objectif principal de construire des typologies des situations de violence. La construction d'indicateurs de gravité tenant compte du cumul des différentes formes de violences (verbales, psychologiques, physiques, sexuelles) et de leur répétition pour chacun des contextes explorés par son questionnaire (couple, famille,

travail, espace public) permettra de mieux comprendre les conséquences sociales des violences, sur la santé mais aussi sur les trajectoires familiales, scolaires, professionnelles et résidentielles. Elle vise encore à améliorer la connaissance sur certains sujets, comme les violences au travail ou la situation des enfants dans le cadre de violences conjugales. Elle dispose pour ce faire d'un questionnaire plus fin que celui envisageable dans une enquête annuelle généraliste.

- L'enquête CVS prend en compte, non seulement, les violences, menaces ou injures, mais aussi d'autres atteintes comme les vols ou les actes de vandalisme, si bien que les tendances annuelles qu'elle fournit porte sur l'ensemble des principales atteintes aux personnes ou à leurs biens. Elle intègre aussi des questions sur les suites « institutionnelles » des atteintes subies (dépôt de plainte, accueil à la police ou gendarmerie, suites données à la plainte) et sur le ressenti des personnes en matière de sécurité.

D'après les premiers résultats sur les violences sexuelles, les enquêtes Virage et CVS semblent plutôt converger. L'analyse approfondie des résultats de l'enquête Virage et la comparaison avec l'enquête CVS seront discutées dans le groupe de travail qui se concentrera sur l'évolution des parties « violence » du questionnaire, et au sein du groupe de concertation et d'exploitation de l'enquête, qui regroupe les différents utilisateurs, dans le but d'éclairer la réflexion sur la révision des questions sur les violences physiques, sexuelles et psychologiques.

Eurostat a mis en place une *Task-Force* à la fin de l'année 2016 concernant la méthodologie des enquêtes sur les violences à l'encontre des hommes et des femmes. Cette enquête pourrait être mise en place à partir de 2019 sur la base du volontariat. Les maîtrises d'ouvrage suivront les travaux de cette *task-force* qui permettront d'alimenter leur propre réflexion sur une révision du questionnaire auto-administré.

Enfin, les nouveaux indicateurs de développement durable sur la victimation adoptés récemment par l'ONU orienteront également les travaux de révision afin de pouvoir répondre à terme à cette demande.

9. Insertion dans un système d'information

Pour les cinq premières éditions, l'enquête CVS se divisait en deux parties : d'une part le questionnaire en face à face auquel répondent les ménages et en leur sein une personne de 14 ans et plus, et d'autre part le module auto-administré sur les violences sensibles. Le premier avait reçu un avis d'opportunité jusqu'en 2011 alors que le second, du fait de son caractère expérimental a nécessité une demande renouvelée chaque année. Depuis 2012, l'enquête CVS est présentée au Cnis dans sa globalité.

10. Cible de l'enquête

Le champ est composé des ménages habitant un logement ordinaire (enquête en population générale) en métropole. Les unités enquêtées sont les personnes de 14 ans et plus. Une personne est interrogée par ménage. Si elle a entre 18 et 75 ans, il lui est demandé de remplir l'auto-questionnaire « violences sensibles », en plus du questionnaire individuel qui recense déjà les violences physiques (vols avec violences, violences physiques hors vols, hors personnes vivant avec l'enquêté et hors violences sexuelles).

11. Champ de l'enquête

Il s'agit d'une enquête en population générale auprès d'un échantillon de logements de France métropolitaine et, selon les années, dans un ou plusieurs DOM.

Le questionnaire « ménage » s'adresse à un adulte du ménage-unité de vie, de préférence la personne de référence ou un membre du groupe de référence.

Le questionnaire « individuel » en face à face s'adresse à une personne par ménage-unité de vie présent dans le logement, tirée au sort parmi les personnes de 14 ans ou plus au 1er janvier de l'année d'enquête. Le proxy n'est pas autorisé ; une seconde visite est possible.

Le questionnaire « individuel » auto-administré s'adresse à la personne tirée au sort pour le questionnaire « individuel » en face à face sous condition qu'elle soit âgée de 18 ans au moins au jour de l'enquête et ait 75 ans ou moins au 1^{er} janvier.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête annuelle a lieu en France métropolitaine. Elle est étendue occasionnellement aux territoires Domiens : La Réunion en 2011 (1 500 logements échantillonnés) et la Guadeloupe, Martinique et Guyane en 2015 (3 000 logements échantillonnés par département).

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'échantillon de l'enquête se compose généralement de deux échantillons : un échantillon principal tiré dans le recensement et couvrant le territoire métropolitain et un sur-échantillon. Jusqu'en 2015, des logements en zones urbaines sensibles (ZUS) étaient en effet surreprésentés. L'entrée en vigueur des nouveaux « quartiers prioritaires » (QP) au 1^{er} janvier 2015 a entraîné l'abandon du sur-échantillon ZUS à partir de 2016 et la mise en place d'un sur-échantillon « quartiers prioritaires » pour l'enquête de 2016. Les quartiers prioritaires étant définis à partir des données carroyées de l'Insee, le sur-échantillon est tiré dans les fichiers fiscaux.

En 2018 la CGET financera un échantillon de 3 200 fiches adresses en quartiers prioritaires comme en 2016, et selon le principe retenu d'un financement une année sur deux.

La taille de l'échantillon principal 2018 envisagée est de 22 800 fiches adresses comme en 2016, contre 21 700 fiches adresses financées par les maîtrises d'ouvrage en 2017 (sans l'apport de la CGET cette année-là). Le nombre de répondants attendu est de 16 000 ménages environ et de 13 000 individus pour ce qui concerne le questionnaire auto-administré.

Cette taille d'échantillon permet des analyses structurelles globales et temporelles sur plusieurs années ; pour des analyses structurelles fines concernant certaines victimations (par exemple les violences intra-ménages), il est cependant nécessaire « d'empiler » plusieurs enquêtes afin de disposer d'un échantillon de taille suffisante. Enfin, le plan de sondage permet les analyses conjoncturelles, mais dans une majorité de cas les évolutions d'une année sur l'autre ne sont pas significatives : Les intervalles de confiance sont calculés depuis quelques années sur les indicateurs majeurs et mis à disposition des partenaires. Leur usage permet, à défaut de mettre en lumière des évolutions d'une année sur l'autre, de s'assurer de la robustesse d'évolutions sur plusieurs années, par la comparaison d'empilements sur 3 ou 5 années. Un outil général de calcul d'intervalle de confiance a été développé par la direction de méthodologie de l'INSEE, permettant de fournir aux partenaires les intervalles de confiance des principaux indicateurs.

D'un point de vue méthodologique, la pondération de l'enquête a été entièrement revue en 2016. La direction de la méthodologie de l'INSEE a en effet construit une nouvelle méthode de pondération dans l'enquête CVS comme suit : d'une part la procédure de correction de la non-réponse et de calage est réalisée désormais en deux étapes (ménage et individus), méthode plus « performante » que l'approche en une seule étape jusqu'ici réalisée (cf. travaux d'Eric Lesage et de David Haziza⁵), d'autre part, ce ne sont plus 2 pondérations (ménages / individus-kish combiné, individus casque) mais 3 pondérations distinctes (ménage, individus-kish, individus « auto-administré ») qui sont calculées permettant ainsi une correction de la non-réponse spécifique à chaque niveau ainsi que la conservation des données des 500 ménages qui chaque année ne répondent qu'au questionnaire ménage. Enfin, les marges de calage ont été revues et complétées par des variables corrélées aux variables d'intérêts. Le dernier comité de pilotage a validé ces changements, ainsi que la méthodologie de réropolation sur les séries qui ont été diffusées fin 2016 aux maîtrises d'ouvrage ; l'ensemble des FPR des années 2007 à 2015 et des fichiers au CASD ont été corrigés au 1^{er} trimestre 2017.

⁵« Risque d'amplification de biais de l'estimateur par calage généralisé en présence de non réponse »
<https://www2.unine.ch/files/content/sites/statistics/files/.../Lesage.pdf>

14. Mode de collecte

La passation du questionnaire est réalisée pour sa plus grande partie en face à face, par un enquêteur du réseau INSEE équipé d'un ordinateur (Capi pour Computer Assisted Personal Interviewing). Pour les questions portant sur les violences sexuelles et violences au sein du ménage, il est demandé au répondant de saisir lui-même ses réponses sur l'ordinateur au moyen d'un protocole sous casque (Casi pour Computer Assisted Self Interviewing), qui permet aux personnes interrogées de répondre de façon autonome et dans la confidentialité par rapport à toute tierce personne, y compris l'enquêteur ou les autres personnes du ménage. Après verrouillage du questionnaire par l'enquêté, les réponses à ces questions ne sont plus accessibles à l'enquêteur ce qui garantit une complète confidentialité sur cette partie du questionnaire.

Suite au rapport de l'Inspection générale de l'Insee sur les enquêtes multimodes, une enquête méthodologique Internet/papier « Vols, violences et sécurité » (VVS) a été menée au 1^{er} trimestre 2013. Elle a été présentée le 4 juillet 2012 au comité du label qui lui a délivré un avis d'examen. L'exploitation des données de cette enquête expérimentale de victimation par Internet/papier a fait l'objet de la note n°469/DG75-L101/DB/ML du 30 juillet 2014. L'analyse des résultats de l'enquête VVS a montré que la convergence entre les deux enquêtes est largement insuffisante pour envisager une bascule du protocole de CVS vers un protocole uniquement auto-administré tel que celui de VVS ; d'une part en raison de différences assez sensibles dans les corrélations observées entre victimations et critères socio-démographiques, d'autre part en raison de divergences importantes sur les victimations liées aux vols, qui traduisent un effet de sélection à travers des variables non-observables. Par ailleurs, une intégration à court terme des différents modes de collecte au sein d'une même enquête multimode sur les victimations ne semble pas directement envisageable. En effet, sans pouvoir conclure de manière définitive sur l'ampleur des effets de mode (liés à l'erreur de mesure), la question d'une certaine confusion des concepts entre les variables vols avec violences / violences physiques en l'absence d'un enquêteur se pose, de même que celle d'une confusion entre vols personnels et cambriolages dans VVS.

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête se déroule de début février à début mai de chaque année.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

L'enquête dure 50 minutes en moyenne dont 8 minutes pour le questionnaire auto-administré (20 minutes maximum). Le temps de réponse varie selon les événements vécus par l'enquêté(e) : en l'absence de victimations subies, la passation du questionnaire dure 40 minutes en moyenne. En cas de victimations multiples, elle peut dépasser une heure.

Un répondant sur quatre déclare au moins une victimation « ménage ». Deux sur dix déclarent au moins une victimation « individuelle » (hors violences « sensibles »). Six sur cent déclarent avoir été victimes d'au moins une violence « sensible ».

L'impact sur la personne enquêtée peut être important, en particulier pour les violences sexuelles. En effet, certaines questions posées portent sur des événements dont l'évocation peut s'avérer délicate (recensement et description des violences sexuelles, des violences intra-familiales, désignation de l'auteur). Le protocole retenu (questionnaire informatisé auto-administré) permet à l'enquêté de s'isoler et de répondre en toute confidentialité. Un dispositif d'accompagnement est prévu notamment avec la remise d'une fiche comportant des numéros de téléphone d'associations d'aides aux victimes. Par ailleurs un numéro d'association est transmis sous casque aux enquêtés, qu'ils aient ou pas déclaré des violences.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Les décisions stratégiques relatives à l'enquête CVS sont prises par un comité de pilotage rassemblant l'INSEE, l'ONDRP et le SSMSI.

Un groupe de concertation et d'exploitation regroupe les différents utilisateurs dont l'ONDRP, le SSMSI, le ministère de la Justice, la MIPROF, le CESDIP, la SDFE, l'INED et le CGET. Ce comité, mis en place début 2015, a été consulté sur les besoins des différents partenaires et est consulté chaque année sur les évolutions du questionnaire. Les membres de ce comité sont invités à participer aux différents groupes de travail mis en place pour élaborer ou réviser le questionnement. Les partenaires du CNIS intéressés par les résultats de cette enquête qui le souhaitent peuvent rejoindre ce groupe.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Le niveau géographique privilégié pour la publication des résultats est la France métropolitaine. La représentativité infra nationale n'est assurée qu'au niveau des ZEAT au plus.

L'enquête alimentera le rapport annuel de l'ONDRP. Ses résultats seront diffusés dans les supports de l'INSEE (site, Insee Première, fiches thématiques dans des Insee Référence...) et sur le site Internet du SSMSI (chiffres clés, rapport d'enquête, études) et donneront lieu à des travaux d'études de l'INSEE et des partenaires.

Un fichier de production et de recherche (FPR) comportant des données individuelles et anonymisées sera accessible pour les chercheurs via le centre Quetelet. Le fichier de production et de recherche sera également accessible aux organismes présentant des garanties relatives à un usage professionnel de la statistique qui en feront la demande, sous réserve de l'accord de l'INSEE et de la signature d'une convention précisant les modalités de mise à disposition.

En cas de demande d'une équipe de recherche, et après accord du comité du secret, un fichier indirectement nominatif (le fichier de production et de recherche complété des variables demandées par l'équipe de recherche et permettant d'identifier - directement ou indirectement - un individu) sera mis à disposition via le Centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD). Les données collectées sous casque ne font cependant l'objet d'aucune cession de fichiers non-anonymisés, conformément à la demande du Comité du Label exprimée lors de la séance du 26 juin 2013.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'enquête CVS en métropole coûte 2,4 M € en coûts directs de collecte. Les coûts de collecte et de formation s'élèvent à 45 ETP.

Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (SIVIS)

1. Intitulé de l'enquête

Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (SIVIS), dispositif statistique de suivi de l'évolution des faits de violence en milieu scolaire.

2. Service producteur

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). Bureau des études sur les établissements et l'éducation prioritaire.

3. Service réalisant la collecte

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). Bureau des études sur les établissements et l'éducation prioritaire

4. Historique de l'enquête

L'enquête SIVIS a été mise en place en 2007, son opportunité a été renouvelée en 2012. Elle fait l'objet d'une demande de reconduction d'opportunité pour cinq ans à partir de 2017, après expiration de la durée de validité du label.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Publication annuelle d'une *note d'information* (de la Depp) sur les actes de violence recensés dans les établissements publics du second degré.

Contribution annuelle à la revue « Repères et références statistiques » de la Depp.

Contribution à la publication « l'état de l'école » de la Depp.

Contribution annuelle au rapport de l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales.

Contribution annuelle au rapport de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme.

Production d'indicateurs LOLF.

Rédaction d'un article pour un ouvrage collectif dirigé par Eric Debarbieux.

Dans le cadre de la labellisation de juin 2008, la possibilité d'une représentativité régionale avait été évoquée. L'échantillon SIVIS a bénéficié à la rentrée 2010 d'une forte extension de manière à atteindre une représentativité départementale. Cependant la diffusion de résultats à l'échelle infranationale pour l'année 2010-2011 n'a pas été possible en raison d'un taux de réponse trop faible au regard du niveau de précision exigé. Des résultats académiques ont été produits pour les années 2011-2012 et 2012-2013.

En 2013, au vu du taux de réponse toujours trop faible, la représentativité départementale a été abandonnée et la taille de l'échantillon réduite, pour ne conserver qu'une représentativité académique. Des résultats académiques seront produits pour l'année 2015-2016, mais dans nombre d'académies, le taux de réponse reste inférieur à 60 %, taux minimum attendu pour obtenir une précision satisfaisante.

Du fait de ces problèmes récurrents de non-réponse, l'échantillon sera réduit à la rentrée 2017 afin de faciliter la gestion des relances. L'échantillon ne sera plus représentatif qu'au niveau national, mais pourra être complété par des extensions locales pour les académies qui en feraient la demande.

Depuis 2012, le second degré privé a son échantillon, représentatif au niveau national. Néanmoins, aucun résultat n'a pu être produit jusqu'à présent du fait d'une participation trop faible. Des efforts ciblés de relance auprès de ces établissements sont mis en œuvre en 2016-2017.

L'enquête a été relancée à la rentrée 2016 dans le second degré public, où elle était peu suivie jusqu'ici.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

- Recueil d'informations sur les actes de violence en milieu scolaire : évaluation des caractéristiques de la violence en milieu scolaire, en termes d'actes, de types d'auteurs et de victimes (distinction entre élèves-enseignants-autres personnel, sexe et âge), de lieux, de suites données aux incidents. Le questionnaire comporte aussi une partie sur le climat scolaire vu par les chefs d'établissement.

- Outil de connaissance et d'observations utile pour le pilotage national et académique du système éducatif.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

La demande vient du Secrétariat Général du ministère de l'Éducation Nationale et de la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire, qui souhaitent disposer d'un outil de pilotage de la violence en milieu scolaire.

Cette enquête répond également à une demande de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, de l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales, du Comité interministériel de prévention de la délinquance.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Certaines informations en termes de violence scolaire sont disponibles auprès des ministères de l'Intérieur, de la Justice ou de la Défense (gendarmerie). Mais elles ne sont relatives qu'aux violences qui ont donné lieu à intervention extérieure, dépôt de plainte et/ou poursuite en justice.

L'enquête SIVIS permet de mesurer l'ensemble des violences graves survenant en milieu scolaire. Depuis 2011, un éclairage complémentaire à SIVIS est apporté par l'enquête de victimation auprès des élèves des collèges publics, qui interroge, tous les deux ans, un échantillon d'élèves.

9. Insertion dans un système d'information

Cette enquête comprend deux volets :

- le relevé des actes de violence : les enquêtés relèvent en continu les actes de violence pour chaque mois de l'année scolaire ;

- le questionnaire sur le climat : les chefs d'établissement du 2nd degré décrivent à la fin de chaque trimestre le climat scolaire au cours du trimestre écoulé.

L'opportunité est demandée pour l'ensemble du dispositif (relevé des actes de violence et questionnaire relatif au climat scolaire).

10. Unité statistique

L'unité statistique enquêtée est l'établissement.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Établissements des premier et second degrés publics et privés, soit environ 51 700 écoles maternelles et élémentaires et 11 300 établissements du second degré.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre actuellement la France métropolitaine et les DOM (y compris Mayotte), avec une représentativité académique. A la rentrée 2017, la taille de l'échantillon sera réduite. L'échantillon ne sera plus représentatif qu'au niveau national, mais pourra être complété par des extensions locales pour les académies qui en feraient la demande.

13. Bases de sondage, échantillonnage

- Second degré public : l'échantillon actuel comporte 3 274 établissements tirés dans la base centrale des établissements (données Depp) selon un tirage aléatoire simple par académie sur le champ de l'enquête.
- Second degré privé : depuis la rentrée 2012, l'échantillon du second degré est complété de 286 établissements privés tirés selon un plan de sondage stratifié par type et taille d'établissement.
- Premier degré public : échantillon de 7 300 écoles publiques environ, tiré dans la base centrale des établissements (données Depp) selon un sondage aléatoire par grappes : 200 circonscriptions (ensemble d'écoles qui sont ensuite rattachées à un collège et correspondent à une zone d'inspection et d'animation pédagogique) des inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) du premier degré sélectionnées selon un plan de sondage aléatoire simple par département et toutes les écoles d'une circonscription sont interrogées.
- Premier degré privé : les écoles du secteur privé, sur lesquelles l'IEN n'a pas autorité ne sont pas actuellement interrogées.

A la rentrée 2017, l'échantillon sera renouvelé et de taille réduite, avec une représentativité visée uniquement au niveau national :

- un millier d'établissements publics du second degré ;
- 300 établissements privés du second degré ;
- 200 circonscriptions, dont toutes les écoles publiques seront interrogées ; la possibilité d'interroger directement les écoles privées sera étudiée.

L'échantillon sera tiré en contrôlant un certain nombre de caractéristiques disponibles dans les systèmes d'information du ministère : le type d'établissement (collège, lycée général et technologique, lycée professionnel), la taille, le type de commune (urbaine ou rurale), l'appartenance à l'éducation prioritaire ou à une zone urbaine sensible, les effectifs par cycle de formation, les indicatrices de formation SEGPA en collège, de formation professionnelle et de formation supérieure en lycée d'enseignement général et technologique et lycée professionnel, l'effectif de garçons, le nombre d'élèves issus de milieux défavorisés.

Ces données seront aussi utilisées pour le redressement de l'échantillon afin de corriger la non-réponse.

14. Mode de collecte

- Questionnaire « Web » mis à disposition sur le réseau Intranet académique. Chaque établissement ou circonscription sélectionné est prévenu par mail de son appartenance à l'échantillon. L'enquête Web est complétée par les chefs d'établissements dans le second degré, et par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) dans le premier degré, qui renseigne les données pour l'ensemble des écoles de sa circonscription. Les directeurs d'écoles ne répondent pas directement : les faits de violence sur le premier degré étant très rares, ils seraient probablement peu assidus à l'enquête, se sentant peu concernés par les phénomènes de violence. De plus, dans le premier degré public, c'est la circonscription qui est l'entité administrative pertinente et l'IEN son responsable.
- La DEPP s'appuie sur un réseau de correspondants académiques qui effectuent le suivi de la collecte et le contrôle des données.

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête Web comprend deux onglets de saisie : le questionnaire « incidents », que le chef d'établissement ou l'IEN renseigne en continu entre septembre et juillet, lors de la survenue d'un fait de

violence grave ; le questionnaire sur le « climat » (uniquement pour le second degré), dont la périodicité est trimestrielle (réponses en décembre, mars et juin).

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquête

Le temps de réponse est évalué à 3 mn par incident ; le nombre mensuel d'incidents par mois dépassant rarement 5 pour un établissement. Pour le questionnaire trimestriel sur le climat de l'établissement (uniquement pour le second degré), le temps de réponse est évalué à 10 mn.

Aucune question sensible.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Ce dispositif a été mis en place en concertation avec le secrétariat général, la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et les organisations représentatives des chefs d'établissement.

Il fait l'objet d'un suivi dans le cadre d'un comité de pilotage des enquêtes sur la violence en milieu scolaire où sont représentées : la Depp, la DGESCO, la direction des affaires financières (responsable de l'enseignement privé), des représentants des académies, le SNPDEN, la FCPE, la PEEP, le CGET, l'ONDRP, des chercheurs.

18. Exploitation et diffusion des résultats

- Date et support prévus pour la publication des résultats : *note d'information* annuelle (novembre) ; Contribution à la revue « Repères et références statistiques » (septembre) ; Contribution au rapport de l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (octobre) ; Contribution au rapport de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (novembre) ; Production d'indicateurs LOLF (février).

- Niveau géographique envisagé pour la publication des résultats : France métropolitaine + DOM, académies (extensions envisagées pour les académies demandeuses).

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'enquête est pilotée au niveau national, par le chargé d'étude (cadre A) de la DEPP en charge des questions sur la violence scolaire. Il bénéficie de l'appui du service informatique du ministère pour la réalisation et le déploiement des outils techniques nécessaires. Il peut aussi solliciter les services académiques pour obtenir un meilleur taux de réponse. Chaque année, cette enquête mobilise donc approximativement 1ETP sur 12 mois.